

DOSSIER D'INSCRIPTION
Services de Sécurité Incendie et
Assistance à Personnes (SSIAP)

Nom : num de diplôme SSIAP :
Prénom : date et lieu de naissance :
Adresse : num. sécurité sociale :
Tèl / Mail :@.....

Cette formation nécessite des prérequis en formation initiale*:

Certificat médical (arrêté du 2 mai 2005)
Niveau suffisant en langue française écrite et parlée
Certificat de sauveteur secouriste du travail ou PSC1 à jour
Habilitation électrique (fortement conseillée au niveau BE/BS)
Attestation de formation initiale et FMA à jour si vous êtes SPV

D'autres documents peuvent vous être demandé selon la formation désirée.

Le SSIAP 1: RS 5641

L'objectif de la certification SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Le SSIAP 2: RS 5642

L'objectif de la certification SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Le SSIAP 3: RS 5643

L'objectif de la certification SSIAP 3 est l'acquisition des connaissances et compétences réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

Vous souhaitez vous inscrire à la formation : SSIAP 1 SSIAP 2 SSIAP 3

Votre formation est : Initiale / Recyclage / Remise à niveau / Module complémentaire

Votre financement : CPF / OPCO / Personnel / Employeur / Autre :

Texte libre :

Méthode de financement :

*L'organisme de formation vous contactera à réception de votre inscription et vous guidera tout au long du processus.
contact@acm-fsi-formations.fr 05 62 65 78 64

CERTIFICAT MÉDICAL (arrêté du 2 mai 2005)

Je soussigné, Docteur

certifie, après examen, que :

Mr, Mme, Melle prénommé(e)

- a satisfait à un examen général clinique normal,
- présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- a une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre,
- a une acuité auditive normale avec ou sans correction,
- a une acuité visuelle normale avec ou sans correction,
- une perception optimale de la totalité des couleurs,
- n'a pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- n'a pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

Pour les personnes de plus de 45 ans souhaitant se présenter à la formation SSIAP 1 ou SSIAP 2, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque.

suite page 2

L'examen médical indique que cette personne doit pouvoir suivre ou réaliser les actions suivantes :

- cours théoriques de plusieurs heures,
- exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés,
- se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400m environ,
- monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- évacuer d'urgence une victime potentielle,
- percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- s'exprimer en public ainsi que par les moyens de communication filaires ou radio.

Observations

En conséquence, les conditions d'aptitude physique de cette personne la rendent

- APTE - - INAPTE(5)

à l'accès à la formation pour tenir un emploi au sein des services de sécurité incendie des ERP(2) et des IGH(3), emploi décrit dans l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux SSIAP(4).

Fait à

Le

SIGNATURE DU MÉDECIN ET CACHET

(1) : Ce document est à joindre obligatoirement lors de l'arrivée en stage

(2) : Etablissements Recevant du Public

(3) : Immeubles de Grande Hauteur (supérieur à 28 mètres, très souvent supérieur à 50 mètres)

(4) : Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes

(5) : Rayer la mention inutile

Indiquez les renseignements concernant les prérequis en indiquant les dates d'obtention ou recyclage. Les copies de ses documents seront nécessaires pour l'entrée en formation.

Copie à jour du certificat de sauveteur secouriste du travail ou PSC1 :

Copie de votre habilitation électrique (inférieur à 3 ans) :

FI / FMA à jour si SPV :

Numéro et date du diplôme SSIAP **si recyclage ou remise à niveau** :

Une photo d'identité obligatoire pour une formation SSIAP initiale ou module complémentaire :

